

Une militante BDS condamnée en Cassation : une décision honteuse

La Campagne BDS France dénonce la décision rendue ce jour par la Cour de Cassation condamnant une militante de la Campagne BDS pour avoir participé à une action militante.

Ce qui était reproché à Sakina Arnaud? La « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence » .

Pourquoi ? Parce qu'elle a participé à une action pacifique d'information appelant au boycott des produits provenant d'Israël.

Alors qu'il y a eu plusieurs relaxes consécutives de militants dans différentes villes de France ayant aussi participé à ces actions, la Cour de Cassation a scandaleusement donné raison à ceux qui instrumentalisent la justice et qui attaquent la liberté d'expression. En effet, après une longue audience portant sur les questions de fond, le jugement du tribunal de la 17ème Chambre correctionnelle du Palais de Justice de Paris le 8 juillet, relaxe une militante qui était poursuivie.

Il a ainsi considéré que « dès lors que l'appel au boycott des produits israéliens est formulé par un citoyen pour des motifs politiques et qu'il s'inscrit dans le cadre d'un débat politique relatif au conflit israélo-palestinien, débat qui porte sur un sujet d'intérêt général de portée internationale, l'infraction de provocation à la discrimination fondée sur l'appartenance à une Nation n'est pas constituée. »

Et il rappelle que « certains secteurs de l'opinion israélienne soutiennent BDS ». Puis le 15 décembre 2011 au Tribunal de Mulhouse, douze militants poursuivis pour leur participation active à la Campagne BDS avaient également été

relaxés. Cette condamnation n'entâche en rien notre détermination à amplifier la Campagne BDS partout en France.

Le 24 Mai prochain, la Campagne BDS France restera mobilisée aux cotés de Bernard, Jeanne et Yasmina à Perpignan, eux aussi poursuivis pour avoir participé à une action BDS.

**NOUS CONTINUERONS A BOYCOTTER L'ETAT D'ISRAEL JUSQU'A CE QU'IL
SE CONFORME AU DROIT INTERNATIONAL !**

www.bdsfrance.org Contact : campagnebdsfrance@yahoo.fr